



Sections Alpes -Vaucluse

Suite au positionnement national de la CGTPJJ et du SNPES, et pour les mêmes raisons, nous ne siégerons pas au CSA territorial du 1^{er} décembre 2023.

Ce boycott vise à dénoncer l'obstination de l'administration à ne rien proposer aux représentants des organisations syndicales pour permettre l'exercice de leurs mandats. L'action syndicale et la charge de travail que cela représente ne doit pas relever du bénévolat !

Malgré des instances toujours plus nombreuses, aucune organisation n'est prévue pour permettre la prise en compte de cette charge de travail. Les élus se retrouvent fragilisés tant dans leur missions syndicales que dans l'exercice de leur mission première.

Pour exemple, entre novembre et décembre, les délégués CAP sont convoqués chaque semaine pour des conseils de discipline ou des CAP de recours CREP. Sans compter que ces instances, à forts enjeux pour les agents, nécessitent un temps important afin que chaque dossier puisse bénéficier de toute l'attention qu'il mérite ! N'oublions pas que tout le monde n'habite pas Paris et que pour les représentants de Province, les multiples allers/retours occasionnent, outre la fatigue, des temps de récupération.

Or dans leurs services respectifs, tous conservent la même charge de travail !

Sans la reconnaissance de cette charge de travail et l'aménagement de leurs activités, il semble compromis pour eux de pouvoir poursuivre leurs engagements au service des agents et de l'administration. Mais ne serait-ce pas le but finalement ? Quand on constate le mépris de l'administration pour le dialogue social, on peut réellement se poser la question !

Une telle situation est difficilement compréhensible compte tenu du faible nombre de personnes concernées et du fait qu'il y a encore peu, les élus disposaient de temps de décharge pour assumer leurs mandats. Un nouveau recul qui ne présage rien de bon !

Depuis plus d'un an, et le début de la nouvelle mandature de notre Directrice, cette question est soulevée à chaque instance et reste sans réponse malgré les différentes notes de la PJJ. Chaque représentant devait être reçu pour évaluer la charge de travail avec son N+1, et malgré le report de la date limite, force est de constater que cela n'a toujours pas été fait. Chacun se renvoyant la responsabilité de décider ! Fort heureusement, certaines régions ont déjà reconnu et organisé le travail des représentants syndicaux. Comme quoi cela est possible, quand on le souhaite ! Ce n'est malheureusement pas le cas de la DIR Sud-Est !

Il est désormais impérieux que l'administration prenne ses responsabilités et se prononce clairement sur cette reconnaissance de la charge de travail. Dans l'attente de ce positionnement clair et respectueux, nous ne participerons pas aux CSA.